

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

ir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 05-03-2021

Dossier complet le :

N° d'enregistrement : 2081 - ARA-KKP-3017

1. Intitulé du projet

Itinéraire cyclo-piétonnier des bords de Dranse

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes des Pays d'Evian et Vallée d'Abondance

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Lei Josiane, Présidente

RCS / SIRET | 2 0 0 | 0 | 3 6 | 3 | 2 5 | 0 0 0 1 3 |

Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6.c - Construction de pistes cyclables et	Construction d'une voie verte de 40,7 km
voies vertes de plus de 10 km	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction du troisième tronçon (4 km), entre Bernex et Chevenoz, de l'itinéraire cyclo-piétonnier des bords de Dranse en vallée d'Abondance, Haute-Savoie. Les travaux nécessiteront un défrichement sur environ 3000 m². Des consolidations de berges sur les parties hautes des talus de l'Ugine pourront également être entreprises. Deux ouvrages de franchissement de cours d'eau existants seront modifiés pour élargissement et mise aux normes. L'itinéraire définitif du projet est encore à l'étude et devra être précisé une fois le maître d'ouvrage désigné.

Le dossier au cas-par-cas présenté ici concerne la totalité de l'itinéraire d'un total de 40,7 km, divisé en trois tronçons :

- Le tronçon 1 (Abondance - Châtel) a fait l'objet d'une notice d'impact en 2010 (les examens au cas-par-cas n'existaient alors pas).

-Le tronçon 2 (Chevenoz - Abondance) a fait l'objet, entre 2016 et 2019, d'un diagnostic écologique, d'un dossier loi sur l'eau (franchissement de cours d'eau), d'une demande de défrichement au titre du code forestier et d'un dossier au cas-par-cas pour une demande de défrichement au titre du code de l'environnement.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

- Améliorer l'offre touristique et de loisir en dehors de la saison hivernale

- Développer la mobilité douce en reliant entre eux les différents chemins, hameaux et chefs-lieux

- Améliorer la sécurité des promeneurs

- Sensibiliser et mettre en valeur le patrimoine naturel, paysager et architectural des bords de Dranse

- Canaliser les passages existants et assurer une continuité des tracés

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Élargissement d'un ancien chemin rural et défrichement d'un bosquet (abattage d'arbres sur une largeur de 7m, sur 4 secteurs différents)

- Élargissement du pont de la Creto, au-dessus de l'Ugine

- Remplacement d'une passerelle de franchissement de l'Ugine au lieu-dit des Faverges (limite entre Bernex et Saint-Paul-en-Chablais). Accès déjà existant.
- -Consolidation du haut du talus au-dessus de l'Ugine où passera l'itinéraire. Aucune modification du lit mineur du cours d'eau n'est envisagée.

Les travaux sont actuellement en cours pour le deuxième tronçon de l'itinéraire. Les travaux sont terminés entre Châtel et Bonnevaux (tronçons 1 et 2). La réalisation du troisième tronçon du projet est envisagée pour 2023.

4.3.2 dans sa phase d'exploitationUtilisation du sentier par des usagers à vélo ou à pied

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement

- Déclaration au titre de la loi sur l'eau (élargissement du pont de la Creto) ; éventuellement un dossier loi sur l'eau pour la destruction de zones humides selon la surface réelle impactée une fois l'itinéraire défini
- Une demande de DUP sera déposée au printemps 2021 pour régulariser certains terrains sur les tronçons 1 et 2. Elle sera envisagée pour le tronçon 3 une fois le maître d'ouvrage désigné et le tracé définitif du projet établi.

Tous ces documents se rapporteront uniquement au troisième tronçon de l'itinéraire, les deux autres ayant déjà fait l'objet des études nécessaires à leur réalisation.

	andeurs caracté	Halldaca	Valeur(s)
Tracé total pour les 3 tronçons Largeur du sentier Longueur de tracé déjà aménagée Longueur de tracé devant être amé Franchissements de cours d'eau po des ouvrages de franchissement po d'ouvrage désigné) Défrichements de 4 tronçons sur 7	re modifiée / pour le tronçon 3 (les dimen ront décidées une fois le maît	-40,7 km -2 à 3 mètres -17 km -23,7 km sions -9 / 2	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordon	ées géographiques ¹ Long	ı°'"_ Lat°'"_
Châtel La Chapelle d'Abondance Abondance Bonnevaux Vacheresse Chevenoz Saint-Paul-en-Chablais	ef c), 7°a, 22°, 32°, 3 l'annexe code de l Point d'a Commun Châtel, la G	rrivée : Long les traversées :	1.06°79'11" Lat. 46°23 54" Lat. 46°35'78" Lat. 46°35'7 Lat. 46°
		re demande les annexes	
1.7 S'agit-il d'une modification/ext 4.7.1 Si oui, cette installation environnementale?	ension d'une insi ou cet ouvraç	ge a-t-il fait l'objet d'une -Notice d'impact (2011) et c déclaration franchissements	evaluation Oui X Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?		défrichement au titre du co	nements (2017), demande d'autorisation de de forestier (2017), DLE déclaration eau (2019) pour le tronçon 2

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		 - 8201708 Mont de Grange - 820031576 Massifs du Mont de Grange et de Tavaneuse - 820005124 Massifs septentrionaux du Chablais - 820031705 Zone rocheuse du Mont sous la Tête des Trèches
En zone de montagne ?	X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	×		Mont de Grange
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	_	×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		- Label "Pays d'Art et d'Histoire" depuis 2003 - Abbaye Notre-Dame de l'Assomption, monument historique (Abondance)

			La note environnementale jointe fournit des précisions concernant les zones humides.
Dans une zone humide ayant fait l'objet a'une délimitation ?	×		
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Risques inondations et mouvements de terrain, ce point est développé dans la note environnementale jointe.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	×		- Forage de Faverges (aucuns travaux prévus à cet endroit, la voie verte empruntera la route goudronnée) -Source de la Meurba (aucuns travaux réalisés, utilisation des routes goudronnées existantes)
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		- FR8201708 Mont de Grange. Le projet traverse la limite Est du site. - FR8201709 Cornettes de Bise. Projet à 200 m. - FR8201723 Plateau Gavot. Projet à 700 m.
D'un site classé ?	X		"La Dent d'Oche, les Cornettes de Bise et leurs abords" à environ 1,1 km du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? × Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire × en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les × ressources naturelles du sol ou du soussol? Tronçon 3: Impacts potentiels sur la flore exotique envahissante, les Est-il susceptible rhopalocères, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux, les chiroptères et les d'entraîner des mammifères. Des mesures d'évitement ont été préconisées pour tous ces perturbations, des groupes de sorte à abaisser le niveau d'impact du projet. La note dégradations, des destructions de la environnementale jointe fournit des précisions. Les impacts résiduels × biodiversité identifiés sont négligeables à faible. existante: faune. flore, habitats, Tronçons 1&2 : les impacts ont déjà été évalués dans les dossiers réalisés par continuités le passé. écologiques? Tronçon 3: Les habitats d'intérêt communautaires ne sont pas impactés. Des Milieu naturel impacts peuvent éventuellement être engendrés sur des espèces faunistiques Si le projet est situé dans ou à proximité d'intérêt communautaires potentielles (rhopalocères). Des inventaires complémentaires à la période favorable d'observation de ce groupe seront d'un site Natura 2000, est-il menés. × susceptible d'avoir un impact sur un Tronçons 1&2: les impacts ont déjà été évalués dans les dossiers réalisés par habitat / une le passé. espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X		Impact sur les zones humides. La note complémentaire détaille les enjeux, impacts et mesures prises.	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Défrichement sur 3000 m² (surface exacte à confirmer lorsque le tracé définitif sera décidé)	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×		
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		- Risque inondation moyen à fort sur les bords de la Dranse - Zones de crues torrentielles et glissement de terrain sur les bords de l'Ug- - Risques d'avalanche ponctuel au sud du tracé (commune de Châtel) Les risques ont été prise en compte dans l'élaboration du projet. La note environnementale joint fournit des précisions.	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×		
Nuis ances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics				
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	×	Défrichements à moins de 100m des habitations pour le tronçon 2. Dérangement temporaire et de faible intensité (tronçonneuse et passage de véhicules). Défrichements ponctuels à moins de 50m d'habitations pour le tronçon 3. Dérangement temporaire et de faible intensité (tronçonneuse et passage de véhicules).	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Combustion des hydrocarbures pour le fonctionnement des tronçonneuses et des engins de chantier (transport du bois, pelle mécanique). Impact faible et temporaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	La note environnementale jointe apporte des compléments sur l'impact paysager du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Une parcelle agricole concernée par le troisième tronçon (en bordure), plus de détails sont fournis dans la note environnementale jointe.
approuvés Oui	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv éveloppé dans la note e	vez lesc	quelle	
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La note environnementale fournie en annexe détaille ce point.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté ici s'est développé sur plusieurs années et est donc déjà en partie réalisé et fonctionnel. Plusieurs dossiers ont déjà été déposés lors de la mise en place des deux premiers tronçons de l'itinéraire (dossiers loi sur l'eau, dossiers de défrichement), ainsi les impacts potentiels engendrés ont déjà été évalués par le passé sur les secteurs concernés. Pour le troisième tronçon, la note environnementale qui accompagne le formulaire propose des mesures adaptatives afin de limiter les impacts environnementaux. Une synthèse des impacts du projet dans sa globalité est également fournie et révèle un impact globalement faible à négligeable, avec certains points nécessitant approfondissement pour le troisième tronçon.

Nous estimons donc que les éléments déjà fournis sont suffisants et permettent d'adapter le projet aux problématiques environnementales et paysagères.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires						
Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	2				
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	2				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	D				
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	2				
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;					
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	Σ				



8.2 Autres annexes volontairement transmises par le	maître d'ouvrage ou pétitionnaire
---	-----------------------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Toutes les annexes sont disponibles dans la note environnementale acco	ompagnant le formulaire.
9. Engagement et sig	inature in the second s
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
Fait à PUBLIER	le, 22(02(2021
WANTE DE COME	
Signature	
Insérez votre signature en cliquant sur la cadre ci-dessus	